

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
UD CFDT 06 • UD CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte



GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var
Secrétariat c/o GIR Maralpin
49, avenue Cernuschi
06500 MENTON
à
Monsieur Adolphe COLRAT
Préfet des Alpes-Maritimes
Préfecture des Alpes-Maritimes
147, boulevard du Mercantour
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes
06286 NICE

Le 30 août 2014

Vos références

SGAD/Direction/Notes/Cr CPC/10.07.2014

Eco-Vallée/Concertation@epa-plaineduvar/13.08.2014 & 14.08.2014

Objet

Compte rendu du CPC de l'EPA Plaine du Var du 10 juillet 2014 - Avis du GTIC

Monsieur le Préfet,

Nous nous référons aux courriers de l'EPA, ci-dessus référencés, nous soumettant pour avis, conformément aux décisions que vous-même et M. le Président de Conseil d'Administration de l'EPA avez prises, le compte rendu du CPC de l'EPA Plaine du Var du 10 juillet 2014.

Notre Groupe de Travail Inter-Collège qui, dès la première réunion du CPC (le 6 novembre 2013), en avait exprimé le souhait, se réjouit de votre décision de soumettre les comptes rendus des réunions à l'approbation des membres, proposition dont vous étiez convenu lors de la seconde réunion (le 17 janvier 2014) mais à laquelle vous n'aviez pas jusqu'ici donné suite. Le GTIC constate également avec satisfaction que le présent compte rendu semble avoir pris sensiblement forme d'un verbatim qu'il avait également demandé et que vous aviez alors refusé.

Pour ce qui concerne le contenu du présent compte rendu, le GTIC, qui regrette certains propos "*ad hominem*" préjudiciables à l'image du CPC, n'a pas relevé d'autre motif notable d'y apporter des modifications, à l'exception des points qui suivent.

1. Omission

L'intervention de Monsieur Roger Ricciardi, Administrateur de Région Verte et délégué au CPC, a été omise dans votre compte-rendu de la réunion du CPC du 10 juillet. Cette intervention portait sur :

"les problèmes de dangerosité de la section de la RM 6202 au delà de Colomars (configuration à 3 voies sur la totalité) provoqués par le nombre élevé d'accès publics ou privés qui rendent la circulation sur cet axe fortement risquée. Les nombreux accidents qui émaillent les statistiques sur ce secteur sont probants."

A cet instant, M. le Président Tordo a interrompu M. Ricciardi sous le prétexte que seuls les membres du GTIC s'exprimaient, ce dernier n'ayant pu achever son propos qui peut se résumer ainsi :

"Il en résulte que les projets importants en phase de réalisation en bordure de cette voie sont incompatibles avec cette situation, sauf à prévoir les aménagements conséquents nécessaires à l'amélioration de la sécurité que toute la population riveraine réclame depuis des lustres."

2. Mise au point sur la Déclaration publique commune du GTIC

Comme le précise son titre " *Déclaration commune en préambule à la Quatrième réunion du CPC*", le document remis à la tribune au nom du GTIC par M. Christian Collet, Président du GIR Maralpin, n'a pu l'être plus tôt, les Autorités de l'EPA s'étant engagées dans l'énoncé de leurs propositions sans accorder aux autres membres du Comité l'opportunité de s'exprimer.

Le GTIC s'étonne donc de l'irritation que vous-même et M. le Président Tordo avez manifestée au sujet des conditions de remise de ce document produit à l'issue des trop brefs délais accordés par l'EPA entre la réception de l'ordre du jour et la réunion du CPC.

Quant au contenu de cette déclaration publique, il est le fruit d'un travail collectif élaboré en tant que contribution du CTIC aux réflexions du CPC.

À ce titre, le GTIC vous demande de le considérer en tant que tel et de le porter, comme il se doit, à connaissance de l'ensemble des membres du CPC en le joignant au compte rendu, ainsi que le présent courrier.

En regrettant que la concertation que vous avez ouverte accorde plus de place aux polémiques qu'aux échanges de vues, et dans l'attente de suites toujours constructives, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

Pièce jointe : Déclaration liminaire commune



Préfecture des Alpes Maritimes

Nice, le

**SECRETARIAT GENERAL
AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES**

La Directrice Adjointe : Annick RAGOT

04 93 72 20 88

annick.ragot@alpes-maritimes.gouv.fr

Direction/Notes/CR CPC 10 07 2014

Reçu au GIR Maralpin par courriel le 13/08/2014

Compte-rendu du Comité permanent de concertation de l'EPA de la Plaine du Var du 10 juillet 2014

Le Préfet et le Président du Conseil d'Administration de l'EPA, qui coprésident le comité permanent de concertation (CPC), ouvrent la séance.

M. Gauthier, Directeur Général de l'EPA, rappelle que l'objet de la réunion portera sur le diagnostic territorial qui constitue la première partie du Projet Stratégique Opérationnel (PSO) de l'Eco-Vallée.

M. Gauthier souhaite indiquer que le PSO a pour objectif de préciser la stratégie de l'EPA et d'arrêter les priorités opérationnelles au sein de l'Eco-Vallée.

Le PSO n'est pas une norme et il n'aura pas de valeur coercitive. Il est destiné à inspirer le futur SCOT ou le PLUI.

Il constitue en quelque sorte le «dire» de l'EPA.

Il se présentera en deux parties :

- le diagnostic définissant les orientations stratégiques et opérationnelles,
- les actions à réaliser, leur localisation et les moyens à mettre en œuvre sous la forme d'un programme opérationnel d'aménagement.

La méthode d'élaboration du PSO est la suivante :

- concertation au sein du Conseil d'administration de l'EPA (CA) et avec l'Etat, la Métropole Nice Côte d'Azur, le Conseil Général, le Conseil Régional et les maires.
- concertation au sein du CPC : réunions du groupe de travail
- concertation citoyenne : réunions avec la population et ateliers.

Le 7 juillet, le Conseil d'administration de l'EPA a donné son accord pour que le projet de diagnostic fasse l'objet d'un débat en CPC.

A la fin du mois de décembre, le CA devra valider le projet définitif de diagnostic, qui sera ensuite soumis au CPC. La réunion des administrateurs de l'Etat devant précéder d'un mois celle du CA, il conviendra que la proposition finale de diagnostic soit rédigée pour la fin du mois d'octobre.

Restitution des travaux menés dans les groupes de travail du CPC pour le PSO

Comme suite à la réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 11 juin dernier, trois rapporteurs vont présenter au CPC le compte-rendu des réflexions issues des travaux menés sur les trois thématiques préalablement choisies :

- transports, infrastructures et réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Eco-Vallée,
- développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature,
- développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier.

A ce moment de la réunion, M. Collet, représentant le GIR Maralpin, prend la parole pour indiquer, au nom du groupe de travail, que la concertation au sein du CPC ne lui paraît pas satisfaisante. Il remet au Préfet, au Président du Conseil d'administration de l'EPA et au Directeur Général de l'EPA une déclaration écrite à ce sujet.

.../...

Première restitution par M.Thierry Marmoy, comité de quartier de St Isidore sur la thématique « transports, infrastructures et réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Eco-Vallée ». (cf. annexe 1).

A l'issue de la présentation, M. Molinari (GIR Maralpin), reconnaissant que le rapport est bien rédigé, considère toutefois que l'on ne peut pas balayer aussi rapidement l'ensemble des problématiques. Il demande que des travaux plus en profondeur soient engagés en collaboration avec l'EPA et les services de l'Etat, pour qu'une analyse rigoureuse soit faite. Faute de quoi, il n'y aura pas de concertation.

M. Gauthier, fait remarquer que le travail engagé n'est pas terminé. Avec la première réunion du groupe de travail et les réunions des trois premiers sous-groupes, on a avancé dans la réflexion. Il appartient à présent au CPC de faire part de son souhait de continuer à travailler.

Le projet de diagnostic n'a été présenté au CA que le 7 juillet et au maire de Nice le 9 juillet : il ne faut donc pas faire de procès d'intention à l'EPA.

Le document de diagnostic va servir de fondement aux discussions, avant que l'on atteigne le stade des propositions.

M. Tordo, Président du Conseil d'administration de l'EPA, indique que depuis plusieurs réunions, des échanges ont lieu avec M. Molinari : on peut bien évidemment contester et échanger des idées à propos des projets et des opérations engagées. Mais il n'est pas admissible de mettre en accusation ceux qui ont des positions différentes.

Le Préfet s'adresse à M. Molinari en lui demandant de comprendre que ce qu'il exprime peut être perçu par certains comme moralisateur et crispé ceux qui sont ainsi présentés comme positionnés à l'opposé. Ce n'est pas le meilleur moyen d'échanger des points de vue différents. Dans un débat, on se doit de gérer d'objectives contradictions et on essaie de trouver le chemin le moins mauvais, tout en évitant de faire inutilement monter la pression.

Remettre un document en séance n'est pas une bonne méthode, surtout lorsque l'on se plaint soi-même de ne pas recevoir les documents à temps.

M. Molinari indique que les travaux à mener ont été entamés par le GIR Maralpin il y a vingt ans. Il eut été utile que ce travail soit soumis pour analyse aux services de l'EPA. Il se demande donc quand le dialogue sera instauré, la concertation mise en œuvre étant insuffisante et tardive.

Le Préfet remarque que lorsque l'on détient un savoir, réel ou supposé, il faut être capable de le transmettre et de le faire accepter. L'aptitude à la transmission d'un savoir est le problème du GIR Maralpin. La transmission est d'autant plus efficace qu'elle évite de braquer l'élève.

Le temps court est vécu en permanence. Il faut trouver un temps suffisant. On doit accepter une forme de frustration. Mais cela ne doit pas gâcher l'exercice entamé.

M. Nicoletti, vice-président de la CCI, revenant sur la restitution faite par M. Marmoy souhaite souligner les points positifs qui ressortent de l'analyse effectuée. Il faut effectivement améliorer les transports en commun et ne pas miser sur le « tout automobile ». Mais il faut trouver un juste équilibre entre l'utilisation des voies routières (voie des 40 mètres par exemple) et l'utilisation du tramway et de la ligne des chemins de fer de Provence. La CCI est sensible à ce sujet.

Deuxième restitution par M. Michel Gasiglia, Président de l'association Métropole Bleue sur la thématique « développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature ». (cf. annexe 2).

En réponse à M. Laurent Parzy, Président local de l'association France Nature Environnement, M. Gasiglia indique qu'un groupe de travail agriculture a été constitué et qu'un comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture. Les conclusions du groupe de travail seront présentées au CPC dans un avenir qui n'est pas encore défini.

M. Gauthier précise que participent à ce groupe, créé à l'initiative du Préfet, hormis l'EPA, la Chambre d'Agriculture, les grandes collectivités (Métropole Nice Côte d'Azur, Conseil Général et Conseil Régional), les services de l'Etat. Le choix a été fait de ne pas y associer les communes pour le moment, de même que les associations. Il n'en demeure pas moins que le milieu associatif a contribué à la prise en compte de l'agriculture au sein des problématiques de la Plaine du Var.

M. Michel Benaïm, vice-président de l'Ordre des architectes de la région PACA, remarque que le milieu urbain n'est pas très développé sur le territoire de l'OIN. Historiquement, c'est l'agriculture qui a suscité le développement urbain.

Dans la Plaine du Var, l'innovation réside dans les projets de cohabitation du développement urbain et du développement agricole. Ce territoire est donc le lieu on l'on pourra reconsidérer le développement urbain, l'habitat et ainsi renouveler la ville.

.../...

Le Préfet considère comme capitale l'intervention de M. Benaïm, soulignant que cette conception du développement urbain dégage l'idée que, partant d'un espace dégradé, un modèle est à inventer.

M. Gasiglia fait remarquer que, pourtant, les quatre opérations d'urbanisation sont déjà en marche et que la prise en compte des espaces non bâtis n'est pas suffisamment avancée.

M. Benaïm estime que les «coups partis» participent à la complexité de l'exercice et forcent la réflexion. On doit s'adapter à une civilisation qui accélère en permanence et intégrer les « coups partis » à la planification.

Pour M. Tordo il convient d'aborder à présent le modèle économique de l'agriculture, à partir duquel les agriculteurs pourront vivre et se développer.

M. Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture, précise qu'il ne faut pas se contenter de maintenir des zones agricoles en friche. Il faut les valoriser pour permettre aux agriculteurs d'en vivre. La création de pôles agricoles est la manière la plus intelligente d'y parvenir.

M. Berté, Président de l'association des propriétaires des Iscles, indique qu'en 1959 on comptait plus de 22 000 exploitants agricoles. Depuis les années 1980/1990, l'agriculture départementale ne fournit que 8 % de la consommation. Aujourd'hui, il ne reste que 872 exploitants agricoles. Il ne peut que se féliciter de toute action tendant à défendre, maintenir et renforcer l'agriculture.

Troisième restitution par M. Dambreville, Directeur du développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur la thématique «développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier» (cf. annexe 3).

M. Le Boulanger, représentant l'association France Nature Environnement, émet deux remarques :
- le groupe de travail s'est interrogé sur l'opportunité de l'installation d'un vaste centre commercial dans la plaine du Var,
- il faut fournir plus d'explications aux personnes qui sont déjà installées sur le territoire de l'OIN.

M. Parzy souligne sur un plan plus général que dès 2013 une étude menée par AIR PACA démontrait que le seuil de particules fines était dépassé dans la plaine du Var. Par ailleurs la vallée du Var assure la desserte en eau de toute la zone littorale. Il faut donc la préserver et raisonner en termes de développement durable.

M. Molinari, en complément des propos tenus précédemment, indique qu'à l'heure où l'on incite à travailler sur la trame verte et bleue, la plaine du Var constitue une singularité antagoniste du principe de connexion entre les milieux naturels. Elle constitue en effet une coupure entre l'est et l'ouest du département. Il faut donc ménager des transversalités, car si l'on n'y prend pas garde l'aménagement de la vallée du Var risque d'aggraver la situation. Il y a donc là un enjeu de préservation de la continuité des espaces naturels.

M. Gauthier indique qu'un travail est mené par le Conseil Général sur le thème de la préservation de la biodiversité. La Métropole, dans le cadre de la préparation du PLUI, a lancé une réflexion à ce sujet.

M. Collet à propos du développement économique aurait souhaité que l'EPA présente une stratégie de développement territorial plus précise.

M. Gauthier tient à souligner que l'EPA n'a pas participé aux travaux des sous-groupes qui viennent d'en rendre compte.

En ce qui concerne le PSO (programme **stratégique** opérationnel), l'EPA n'a réfléchi et rédigé que la partie diagnostic. Le projet de territoire a été défini il y a deux ans seulement. Le PSO sera élaboré dans la continuité de ce projet de territoire.

Mais, dans le cadre de la méthodologie choisie, il est normal que l'EPA n'ait pas défini de stratégie avant que le diagnostic ne soit validé.

C'est ainsi qu'il convient à présent que le CPC décide d'approfondir les propositions faites par les sous-groupes, puis valide les thèmes ayant déjà fait l'objet de l'analyse et des propositions qui ont été présentées lors de la présente réunion, ou rajouter des thèmes supplémentaires.

Il est donc retenu que les trois thèmes soient traités séparément au cours de réunions qui se tiendront le 10 septembre, le 24 septembre et le 6 octobre, et que la synthèse de ces réunions soit présentée au CPC à la fin du mois d'octobre.

M. Molinari considère que la démarche ainsi décrite est univoque. Il réaffirme que le débat serait plus efficient si les groupes disposaient de l'analyse de l'EPA, de la Métropole et de l'État.

M. Gauthier confirme que la méthode définie est effectivement différente : il s'agit de recueillir les propositions et ensuite de réaliser le diagnostic qui sera proposé à la validation du Conseil d'administration du mois de décembre.

.../...

Revenant sur les trois thèmes ayant fait l'objet des travaux qui ont été présentés, M. Nicoletti souligne la richesse et la cohérence des éléments fournis qui ont fait émerger les grands axes qui peuvent servir de fondement au débat.

M. Barre, directeur de l'IMREDD, considère qu'il faut continuer à travailler sur ces thèmes.

M. Gauthier indique que la répartition des groupes et des dates de réunions sur les trois thèmes sera communiquée rapidement, ainsi que la date de la réunion qui sera consacrée à la synthèse des sous-groupes (dans cette perspective, il est demandé aux membres du CPC de s'inscrire dans les sous-groupes avant de quitter la salle). Des dossiers seront fournis avant chacune des réunions, dossiers comprenant, le cas échéant, les propositions des ateliers citoyens.

Trois études sont menées actuellement à l'initiative de l'EPA : une expertise sur le logement, une sur la mobilité et les déplacements et la dernière sur le foncier et les potentialités foncières.

M. Molinari suggère que l'ADAAM fournisse les résultats de l'étude menée il y a trois ans sur la logistique, cette étude étant selon lui indissociable de celle sur la mobilité et les déplacements.

M. Gauthier indique que le projet de diagnostic sera consultable très prochainement sur le site internet de l'EPA et sur celui de la Préfecture.

Il en présente l'architecture :

I Préambule

II Diagnostic et enjeux partagés (quatre parties)

III Orientations stratégiques

IV Actions, opérations, projets (cette quatrième partie n'est pas rédigée).

M. Collet remarque que, sur le fondement de cette architecture, le document ressemble plus à un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qu'à un diagnostic.

M. Molinari demande qu'un état des lieux soit dressé. Celui figurant à la DTA étant intéressant, il demande qu'il constitue le point de départ du futur diagnostic.

M. Gauthier répond que la DTA est effectivement le seul document opposable pour le moment.

Toutefois le PSO doit être élaboré dans la continuité du projet de territoire de l'EPA. Dans ces conditions, le diagnostic sera élaboré à partir des trois axes de développement qui se dégagent du projet de territoire.

Il fait remarquer qu'il convient de lire le projet de diagnostic avant de le commenter.

Bien évidemment tous les avis et toutes les remarques seront les bienvenues et seront communiquées à chacun dans la plus grande transparence.

A l'issue de cette période de recueil, un difficile travail de synthèse sera effectué.

M. Gasiglia souscrit à la méthode choisie.

En l'absence d'autres points, le Préfet fait part de sa satisfaction d'avoir coprésidé cette nouvelle réunion du CPC, remercie les participants et lève la séance après avoir indiqué que la prochaine réunion du CPC se tiendra début janvier 2015.

Déclaration commune	EPA/CPC - GTIC	10.07.2014
---------------------	----------------	------------

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

●
Déclaration commune en préambule à la Quatrième réunion du CPC
 ●

Une incontournable définition de

concerter

Emprunt du moyen français (1476-1477) à l'italien *concertare*, attesté au XIV^e s. au sens de "*projeter quelque chose en commun*", et lui-même emprunté au latin chrétien *concertare* "*agir dans un but commun*"

Dictionnaire Historique de la Langue française Le Robert 1998

●
État de la situation au 10 juillet 2014

Une désinvolture certaine

Pour la quatrième fois, les membres du *Comité Permanent de Concertation* sont convoqués, avec un trop bref préavis [alors qu'un mois de délai avait été d'emblée réclamé, le 30 novembre 2013 lors de la première réunion, par le représentant de l'Université], à une réunion dont l'ordre du jour est, une nouvelle fois, imposé.

Les comptes rendus des réunions précédentes, qui devancent fort peu ces convocations, n'ont jamais fait l'objet de la moindre validation, contrairement aux attentes du GTIC qui avait vainement demandé, en ouverture de la première réunion, l'établissement de verbatim de ces rencontres, et contrairement aux assertions de M. le Préfet des Alpes-Maritimes selon lequel "*les P.V de réunions seront validés préalablement par les membres*"... "*un délai devra être respecté afin que chacun puisse maîtriser son expression*" [CR R2].

Des vellétés de manipulation

L'ordre du jour de la 4^{ème} réunion du CRC, le 10 juillet 2014, à savoir :

- présentation des contributions des trois sous-groupes de travail thématiques
- échanges sur les propositions

n'a pas d'autre but que de confiner les réflexions à celles que les communicants de l'Agence DAC prétendent avoir dégagé de l'Atelier "Diagnostic PSO" du 19 juin où ces prestataires de services de l'EPA se sont livrés, en dépit de fortes réticences de la majorité des participants, à des jeux et manipulations totalement contradictoires avec les réflexions de fond qui s'imposent.

Quelques jours après, le 2 juillet à Carros, s'est tenu "l'atelier citoyen", discrètement annoncé mais minutieusement préparé par l'EPA pour appliquer les dispositions mises en œuvre lors de l'Atelier "Diagnostic PSO". Cette opération a essuyé un échec retentissant [cf. article Nice Matin du 4 juillet 2014], les participants y ayant pris l'initiative d'en faire une tribune de leurs critiques de l'aménagement de la Plaine du Var et de la dénonciation de nouveaux "coups partis" ne figurant pas sur la carte récemment dressée par l'EPA.

Un Bilan

CONSTAT 1 - Distorsion entre nos attentes, celles des citoyens et les pratiques de l'EPA

Un an après la création du dispositif de concertation, n'ont toujours pas été traitées, ni même abordées, les questions importantes qui suivent

- l' *État des lieux exhaustif* [nombre de projets dénoncés à Carros par le public ne figurent pas sur le plus récent relevé cartographique de l'EPA] et renseigné [les fiches descriptives ne sont toujours pas fournies]
- le *Projet de diagnostic du PSO*, pourtant élaboré depuis plusieurs mois par les Services, n'a pas été communiqué aux membres du CPC censés contribuer à sa préparation

CONSTAT 2 - l'EPA ne tient aucun compte des demandes formulées par le GTIC

Énoncées en cours de réunions et formalisées sous forme de déclarations communes [30 novembre 2013, 10 avril 2014 et le 27 juin 2014], sont restées sans suites les demandes et propositions formulées tant en matière d'organisation :

- validation des comptes rendus avant publication
- information en amont sur les projets, les études, groupes de travail ou dispositifs impactant l'OIN

qu'en matière d'orientation :

- implication du CPC dans l'étude *Réflexion pour mettre en place une stratégie de développement agricole de la plaine du Var*" engagée avec la participation de l'EPA.

CONSTAT 3 - l'EPA ne prend pas en considération les études réalisées et engagées par les membres du GTIC

- L'équipe de l'EPA n'a jamais consulté le GIR Maralpin sur les importantes études qu'il a réalisées dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures ressortissant à la Plaine du Var (Fleuve Var, CP, Lgv-Paca & Ln-Pca, etc.)
- Aucun écho n'a été donné à la communication, le 28 mai 2014 par le GTIC au Directeur général, des fiches techniques réalisées par le GTIC.

CONSTAT 4 - l'EPA n'applique pas les instructions de l'État et ne tient pas compte des propositions avancées par le GTIC pour engager une véritable concertation

- Contrairement aux directives de l'État, "*l'EPA n'associe pas étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière*"
- Le préfet des Alpes-Maritimes n'a pas à ce jour donné suite à la proposition du président de la CNDP, transmise le 19 juin par le GIR, de nomination d'un *garant* pour la concertation.

Une concertation qui doit s'engager sans intermédiaire avec les acteurs de l'EPA

Attendu les quatre Constats énoncés plus haut

Les membres du GTIC considèrent que **la concertation en cours n'est qu'un simulacre et un leurre et refusent d'être caution de l'action de l'EPA et de l'évolution de l'OIN.**

Les membres du GTIC demandent à l'EPA l'engagement d'une véritable concertation conforme aux directives de l'État. Ils en informent les autorités ministérielles à toutes fins utiles.